

Procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive

Le 23 Juillet 2019, les fondateurs de l'association L'Eure Durable se sont réunis en assemblée générale constitutive à Bueil.

L'assemblée générale désigne Michael THEVENET en qualité de président de séance et Sophie CHAUVIN en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'objet de l'association,
- Choix du nom et du siège de l'association,
- Mise au point des statuts,
- Elections des premiers dirigeants,
- Pouvoir en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association et commente les statuts.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet :

- Le projet de créer cette association est parti de citoyens souhaitant se regrouper pour mener des actions de différentes nature servant l'écologie, les achats en circuits court, le recyclage, le respect de la Planète.
- Le nom de l'association a été proposé et choisi à l'unanimité :

L'Eure Durable

Le siège social se situe :

Chez Mr Michael THEVENET, 90 grande rue – 27730 BUEIL

- Toutes nos actions afin de promouvoir et développer notre activité, seront réalisées en accord total avec l'association. Le nom de l'association ne pourra être utilisé sans que celle-ci soit avisée et ait donné son autorisation.
- Un logo de l'association sera créé : des idées seront présentée par une illustratrice.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

Président

Michael THEVENET

Trésorière :

Marie THEVENET

Secrétaire :

Sophie CHAUVIN

L'EURE DURABLE

90 Grande rue – 27730 – BUELL

Contact@leuredurable.org

WWW.LEUREDURABLE.ORG

3^{ème} délibération :

L'assemblée générale constitutive approuve l'ensemble des actes passés par Michael THEVENET au nom et pour le compte de l'association en formation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

4^{ème} délibération :

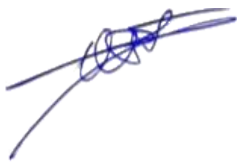
L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Michael THEVENET à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal Officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Michael THEVENET

Le président de séance :



Sophie CHAUVIN

la secrétaire de séance :



Président

Michael THEVENET

Trésorière :

Marie THEVENET

Secrétaire :

Sophie CHAUVIN